...ment motivée par le rer... ...ation de l'atelier central, ... délégation auprès de la di... ... Compagnie du Nord, pour ob... ... des deux ouvrages

Les tisserières de Lyon

On annonce d'ailleurs :

Hier les tisserières, ensuivies par la prolongation de la grève, se rendirent devant diverses usines... ... Compagnie du Nord, pour ob... ... des deux ouvrages

Ils ne revenaient vers six heures du soir, et se... ... place de la Croix, lorsqu'ils se trouvèrent à un cordon de gardes municipaux à cheval et de... ... qui commençait à les disperser. Les manifestants opposèrent une vive résistance, lançant les pierres et une mêlée générale en... ... Des ouvriers blessés furent relevés, plusieurs... ... Un garde à cheval, Jean Cartoux, de nos... ... a reçu un pavé à la tête ; son casque le protégea heureusement, mais il n'en fut... ... grièvement blessé et dut... ... Quelques... ... à l'Hôtel-Dieu.

Plusieurs arrestations ont été opérées ; trois... ... maintenues.

L'assassinat de Mme Gouin

Un aveu justifié

Paris, 31 décembre.

Des coupures parues depuis hier sur un... ... de la 3e compagnie, du bataillon du... ... Grapi avait dit à M. Collin qu'il avait passé la soirée à Melun avec un de ses amis, le... ... Les inspecteurs de la brigade mobile, dès... ... partaient à la recherche de ces... ... le soldat Grapi avait donné l'adresse.

Ce camarade, affirme-t-on vendredi matin... ... les bureaux de la brigade mobile, a... ... qu'en effet il avait passé la soirée avec Grapi, dans un café de Melun.

Interrogé tourné par Grapi était donc absolument exact... ... le jeune homme, de ce fait, est... ... hors de cause.

Un soupçon qui s'évanouit

Des soupçons s'étaient également, et un... ... avant qu'il en existât sur Grapi, portés sur un autre militaire, dont la conduite... ... à désirer. Ce trompe, en effet, qui... ... de « tirer un rubis » assez sérieux, avait déjà puni de soixante jours de prison, pour avoir, étant à différentes reprises de garde à la maison centrale de Melun, fait passer aux détenus différentes lettres. Pour ce service, notre pioupiou se laissait rétribuer assez grassement.

Mais il fut pincé et puni très sévèrement. On lui aurait amené à supposer qu'il avait certaines besoins d'argent en solitaire, de là à le croire capable de commettre un crime, il n'y avait qu'un pas.

On s'aperçut qu'il n'en était rien, et notre homme qui a fini son rabiot, vient de quitter Melun... ... Vive la Chasse !

Le général Vivaire, commandant d'armes... ... de la subdivision, vient à son tour, dans le but d'aider les recherches entreprises par la brigade mobile, de donner des instructions pour que, dès aujourd'hui, tous les officiers, sous-officiers, caporaux et soldats sous ses ordres qui, le 15 décembre, ont voyagé entre Melun et Paris, se fassent connaître à la brigade mobile.

Au cas où certains d'entre eux négligeraient cette formalité, ils n'hésiteraient à être cernés sérieusement directement de leurs chefs, ils seraient très sévèrement punis.

Les veuves et les pensions

On a distribué hier aux députés la proposition de loi de MM. de l'Estourbillon, de Tinard, Olivier, Guillotaux et plusieurs de leurs collègues tendant à rendre réversibles les pensions proportionnelles des anciens sous-officiers sur leurs veuves et leurs enfants.

En voici le dispositif :

« Lorsqu'un fonctionnaire ou employé civil d'une administration publique, viendra à décéder titulaire d'une pension proportionnelle au titre militaire, le totalité de ses services, tant militaires que civils, servira de base au décompte de la pension à laquelle sa veuve ou ses orphelins pourront avoir droit.

Chaque année de service militaire sera décomptée à raison de 1/25e de la pension à laquelle cette veuve ou ces orphelins auraient eu droit, si le mari ou père avait accompli vingt-cinq années de service dans l'armée. La part de cette pension afférente aux services militaires du décédé incombera dans tous les cas à l'Etat.

— Les dispositions de l'article 44 de la loi de finances du 13 avril 1898, sont applicables aux veuves et aux orphelins des fonctionnaires et employés civils titulaires d'une pension proportionnelle, au titre militaire.

— Pour bénéficier de cette pension, la veuve devra justifier de cinq années de mariage au minimum, au moment du décès de son mari.

Dans le cas où le décédé laisserait un ou plusieurs enfants mineurs, la pension sera réglée pour chacun des enfants d'après les lois en vigueur. »

LÉGION D'HONNEUR

Parmi les décorations du Ministère de la Guerre, sont promus dans la Légion d'honneur, au titre civil :

Officiers : MM. Dujeux, directeur du cabinet du sous-secrétaire d'Etat à la Guerre. Génin, chef de bureau au ministère. Margot, ingénieur de l'exploitation de la Compagnie du Midi. Chavel, ingénieur en chef et agent voyer en chef de la Gironde, membre du comité de ravitaillement de ce département. Guinot, ingénieur principal, directeur de la boîtiqui nationale de St-Chamas.

Chevaliers : MM. Loyer, Bureau et Dubois, sous-chefs de bureau au ministère de la guerre.

L'Huillier, rédacteur principal au ministère.

Bychkoff, chef du mouvement à la Compagnie des chemins de fer de l'Est.

Perch, inspecteur du mouvement à la Compagnie de l'Est.

Adamal, spécial de la Charente, président du comité de ravitaillement de ce département.

Monnard, agent technique principal du service des poudres et salpêtres au ministère de la guerre.

Biles, docteur en médecine.

Longuemare, ingénieur civil, membre de l'Automobile-Club de France.

Dehaies, président de la Fédération colombophile de la Seine-Inférieure.

Oneslil, commissaire spécial de la police des Chemins de fer, à Nice.

Dariac, publiciste agricole.

Ministère du travail. — Sont promus :

Chevaliers : MM. Bourdon, chef de bureau de l'Office du travail au ministère du travail.

Désynay, maire de Pavilly (Seine-Inférieure), président du Comité de patronage des habitations à bon marché et de la prévoyance spéciale de l'arrondissement de Rouen.

Dupont, chef de bureau de l'Epargne et du Crédit mutuel au ministère du travail.

Kindberg, ingénieur des arts et manufactures, président de la Société de secours mutuels des garçons de caisse et recettes de la ville de Paris.

Menevas, vice-président de la Chambre consultative des associations ouvrières de production.

LES DÉCORÉS

de l'Instruction Publique

Par décret rendu sur la proposition de M. Gaston Doumergue, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade d'*Officier* :

MM. Angot, directeur du bureau central météorologique ;

Blanchet, inspecteur d'académie à Lyon ;

Henri de Régnier, homme de lettres.

Au grade de *Chevalier* :

MM. Padé, recteur de l'Académie de Besançon ;

Duguit, professeur à la Faculté de droit de Bordeaux ;

Sylvain Lévi, professeur au collège de France ;

Le Belle, inspecteur d'Académie à Laval ;

Romain Rolland, homme de lettres, chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris ;

Croiset, proviseur du lycée de Tarbes ;

Petitjean, professeur de quatrième au lycée Condorcet ;

Fièvet, professeur de hâgnin au lycée Henri IV ;

Jamet, professeur de mathématiques au lycée de Marseille ;

Brouel, inspecteur primaire à Paris ;

Gombert, directeur de l'école primaire supérieure de Fourmies (Nord) ;

Jean Richepin, de l'Académie française, homme de lettres et auteur dramatique ;

Pierre Louys, homme de lettres et auteur dramatique ;

De Lorde, homme de lettres et auteur dramatique ;

Gémier, directeur du théâtre Antoine ;

Dumesnil, chef du cabinet du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts ;

Bernard, chef du bureau du cabinet du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts ;

Jules Michel, chef du cabinet du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts ;

Chaumié, chef du bureau du cabinet du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts ;

Gaillard, doyen de la Faculté des lettres d'Académie à Agen ;

Chaumié, professeur de mathématiques au lycée Condorcet ;

Chaumié, secrétaire de la commission de perfectionnement de la manufacture des Gobelins ;

Louis Ansiaux, sculpteur ;

Henri Hasson, sculpteur ;

Prud'hon, secrétaire général de la Comédie-Française ;

Sarcedin, homme de lettres et critique d'art ;

Gabriel Faure, directeur du cabinet du sous-secrétaire d'Etat des beaux-arts.

Les Palmes Académiques

Cette année, la promotion des palmes académiques, qui paraissait généralement dans le courant de janvier, sera donnée par le *Journal officiel* le jour même du 1er janvier.

Cette promotion compte 5,400 noms, dont 1,400 officiers de l'instruction publique. Parmi ceux-ci, relevons les noms suivants :

Capitaine Agel, du 107e d'infanterie ; Allier, conseiller municipal à Montpellier ; Auchier, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale ; Auger, rédacteur du « Journal de Pontivy » ; Baudouin de Tiac, secrétaire du résident supérieur du Tonkin ; Aubert, conseiller à la cour d'appel de Bastia ; Auge, inspecteur de l'assistance publique à Paris ; Augeville, maire de Bellegarde.

Bablaud, juge de paix à Vincennes ; Baffos, juge suppléant à Beauvais ; Ballieul, conseiller général de la Manche ; Balp, bibliothécaire du Conseil d'Etat ; Barbarin, sous-bibliothécaire à la bibliothèque Sainte-Geneviève ; Barrère, président du tribunal de commerce de Niort ; Barreau, maire de Rio-Grande ; Bastian, professeur à l'école alsacienne ; Bastide, procureur de la République à Auriliac ; Baurin, homme de lettres, Paris ; général Bazin, à Nevers.

Docteur Béal, conseiller général de la Seine-Inférieure ; Béchet, conseiller général de la Manche ; Becq de Fouquières, conservateur du monument de Paris ; Belhomme, artiste de l'Opéra-Comique ; Bellissent, critique d'art à Paris ; Benoist, conseil de Sèrbie à Marseille ; Bere, juge à Rouen ; Bernard directeur du musée Fleurian, à la Rochelle ; Bérode, conseiller municipal de Dunkerque ; Berthaux, conseiller municipal de Mantes ; Besnus, critique d'art à Paris ; Bisé, sous-chef de bureau à la préfecture de la Seine ; lieutenant-colonel Blanchet, à Valenciennes.

Blochet, à la Bibliothèque nationale ; Bodcaud, conseiller général de l'Oise ; Boneli, président du tribunal de Constantine ; Bonfiny, secrétaire Soc. pat. des beaux-arts ; Bonnet, conseiller général des Hautes-Alpes ; Bonnet, conseiller général de l'Aveyron ; Bouchon, conseiller général de Lot-et-Garonne ; Boudan, professeur à l'institution des sourds-muets ; Bouin, inspecteur des eaux et forêts, à Aix ; Boyer, juge de paix de Cahorsg ; Bretonneau, chef d'orchestre à l'Odéon ; Brunet, architecte en chef des monuments historiques.

Cavalaire, *contrôleur en chef du Gymnase* ; Capellani artiste dramatique à Paris ; Docteur Cazaugayblade, conseiller général de l'Allier ; Mme veuve Carveau, infirmière-major des ambulances des Dames françaises ; Carrier, juge de paix à Neuilly ; Cavé, peintre à Paris ; Cayron, maire de Castelsarrasin ; Chazé, critique d'art à Paris ; Chedanne, membre du jury de l'Ecole des beaux-arts ; Chemin-Dupontès, vice-président de la Société de géographie commerciale ; Clément, conseiller à la cour d'Agen ; Georges Claretie, avocat à Paris ; Colombier, mécanicien en chef du Clairdel ; Coudert, conservateur à la Bibliothèque nationale ; Croué, pensionnaire de la Comédie-Française.

Dallas, directeur des postes à Niort ; Damey, conseiller général du Finistère ; Dargaigne, maire de Creil ; Déjonas, adjoint au maire de Bergerac ; Denoyer, musicien à l'Opéra ; Dépagnier, inspecteur des antiquités ; Denizet, ingénieur des usines, à Bourges ; Derouet, directeur à la préfecture de la Seine ; Desplain, au Vésinet ; Desdemond, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale ; Dorbac, procureur à Chaumont ; Drugé, président du tribunal d'Angoulême.

Ducouyées, juge de paix à Marmande ; Duflaisse, trésorier général à Chartres ; Dumas, président du tribunal de commerce de Rennes ; Dumontier, procureur à Sens.

Eloy, adjoint au maire de Cherbourg ; Estibal, chef de division à la préfecture d'Agen ; Estoup, attaché au cabinet du préfet de la Seine.

Faure, conseiller général des Hautes-Alpes ; Filière, directeur de l'enregistrement à Arras ; Fino, sous-directeur au gouvernement général de l'Algérie ; Foucher, artiste dramatique à Paris ; François, dit Fontenay, conseiller municipal de Vieoffay ; Furby, procureur général à Nancy.

Gagné, ingénieur aux chemins de fer de l'Etat ; Gallemain, conseiller général de la Marne ; Gallaot, secrétaire général de la Bourse du travail de Niort ; Garnier, sous-chef de division à la préfecture de la Seine ; Garnier, conseiller général de la Meuse ; Gérard, négociant du Chalonnais ; George, président du tribunal de Blaye ; Gilbert, adjoint au maire de Montpellier ; Goin, percepteur à Lyon.

Guillard, sous-préfet de Bressuire ; Guillaud, chef de bureau à la préfecture de la Seine ; Gundstoett, musicien à l'Opéra-Comique ; Guth, artiste peintre à Paris ; Guybo, avocat général à Paris.

Hamelle, vice-président du conseil de préfecture du Loiret ; Hannaux, membre du jury de l'Ecole des beaux-arts ; Hérit pharmacien de l'hôpital Saint-Antoine ; James, maire de Meulé ; Jean, président du tribunal de commerce de Gap ; Jenkel, bibliothécaire de l'Institut Pasteur ; Jolet, pensionnaire de la Comédie-Française ; Kauffmann, compositeur de musique à Paris.

Lacaud, président du tribunal de Privas ; De Lacouche, sous-préfet à Millau ; Lancien, juge de paix à Lille ; Landry, conseiller général de la Charente ; Docteur Lacrouche, conseiller général du Lot ; Lassally, chef d'orchestre au théâtre des Nouveautés ; Lasseur, peintre ; la manufacture de Sèvres ; Lauer et Le Breton, Bibliothèque nationale ; Lecocheux, Archives nationales ; Lecouteulx, sous-chef de bureau au ministère de la guerre ; Legrand, adjoint au maire de Trèves.

Lemaître, professeur à l'Ecole des arts décoratifs ; Lénard, substitut du procureur général à Montpellier ; Lorentz, chanteur de l'Opéra-Comique, membre de la Société des Gens de lettres ; Lorrain, conseiller général de la Lozère ; Lucas, de la Comédie-Française.

Malherbe, musicien à l'Opéra-Comique ; Malplus, secrétaire de l'Office du travail ; Mamelle, conseiller général de la Mayenne ; Margard, musicien à l'Opéra-Comique ; Marot, Archives nationales ; Mérouzé, président du tribunal de commerce de Poitiers ; Mignot, directeur du théâtre de Dijon ; Modigliani, attaché au ministère de l'intérieur ; Monod, artiste dramatique à Paris.

Pallain, conseiller à la Cour des comptes ; Pallier, sous-chef du bureau à la préfecture de la Seine ; Penancier, conseiller général de Seine-et-Marne ; Pérard, chef de bureau à la préfecture de la Seine ; Perron, adjoint au maire du 17e ; Docteur Perrault, conseiller général de Loiret ; Peyrol, professeur à l'Ecole des arts décoratifs ; Pichard, juge à Angers ; Pupinier, procureur à Châteauroux ; Pouperdin, Bibliothèque nationale ; De Pral de Lastang, procureur à Montauban ; Prouteaum, conseiller général de Seine-et-Marne ; Docteur Puyguythier, conseiller général de la Dordogne.

Radot, directeur du théâtre de Reims ; Rand, de Saint-Aldin ; Renaud, conseiller général de Saône-et-Loire ; Reynaud, conseiller général de Vaucluse ; Rivière, conseiller général de Tarn ; Robelin, sous-préfet du 9e arr., à Rouen ; Roger, juge de paix à Lorris-sur-Aube ; De Rouix, Bibliothèque nationale.

Sabatier, maire du 12e ; Sarrazin, sous-préfet de Millau ; Mme Sauteron-Meyer, professeur au Conservatoire ; Seimer, musicien à l'Opéra-Comique ; Serieux, médecin en chef de Villa-Evrard ; Siblot, de la Comédie-Française ; Slamler, de l'Opéra ; Thomas, dit Saligner et Vieuxtre, de l'Opéra-Comique ; Verner, architecte en chef des monuments historiques.

QUESTIONS ÉCONOMIQUES

LA CRISE VITICOLE

La Commission d'enquête et la viticulture. — Le Midi et la viticulture. — La production méridionale. — La cause de la surproduction. — La fraude des vins dans le Midi. — La fraude sur les alcools.

(I)

Nous nous souvenons tous des discussions véhémentes provoquées au Parlement par la crise viticole ; nos compatriotes méridionaux ont même cru devoir recourir aux des procédés violents dont ils n'ont pas été malgéiqupe d'ailleurs à constater l'inutilité. Nous avons entre les mains l'annexe du quatrième rapport fait, au nom de la commission chargée de procéder à une enquête sur la situation critique de la viticulture, par son président, M. Cazeaux-Cazalet ; il forme un gros volume de 1492 pages. Nous ne dirons pas que tout son contenu est également captivant, mais sa lecture n'en laisse pas moins une impression très nette qu'il nous a semblé utile de dégager.

Remarquons, pour commencer, combien est grande l'erreur commise, lorsque pour procéder à une généralisation hâtive, on confond les revendications du Midi avec celles de la viticulture tout entière. La production du vin s'étend, en effet, sur soixante-seize départements, alors que les vins du Midi proprement dits n'intéressent que quatre départements, l'Aude, l'Hérault, le Gard et les Pyrénées-Orientales ! Nous ne voulons d'ailleurs en rien diminuer l'importance de ces départements dans la question vinicole, nous comptons en effet leur donner toute leur part comme production et comme responsabilité.

En 1905 et 1906, le total des récoltes s'est élevé à 49.269.370 et 48.843.750 hectolitres, sur lesquels les quatre départements du Midi ont fourni respectivement 21.728.326 et 16.369.000 hectolitres. Si l'on tient compte de ce que le reste représente, la production de nos vignobles de Lorraine, de Champagne, de Bourgogne, du Jura, du Rhône, de la Gironde et de la Loire, on voit que les vins du Midi représentent, pour quatre départements, sensiblement les 2/5 de la production globale. On comprend dès lors que cette région est appelée particulièrement à souffrir de toute crise de la viticulture.

Nous sommes ainsi amenés à rechercher quelles ont été les causes de la crise qui d'ailleurs est actuellement beaucoup moins intense, puisque nous avons vu les cours du vin subir une très appréciable augmentation dont nous supportons la répercussion directe, car, dans le Nord, nous apprécions, autant sinon plus que tous nos compatriotes, un bon verre de vin. Nous laisserons ici la parole aux déposants eux-mêmes. A tout seigneur tout honneur ; nous commencerons par l'avis de M. Gustave Casca, président honoraire de la Chambre de commerce de Perpignan :

« Au cours de cette discussion, dit-il, un député, M. Laferre, je crois, a pu prétendre avec raison que la production nationale des vins suffisait à peine à la consommation de la France. En effet, d'après le bulletin statistique du ministère des finances, la production majeure des dix dernières années est de 48.782.000 hectolitres. Il est certain que la consommation déclarée et en franchise, absorbe un chiffre supérieur à celui de la moyenne de la production. On ne peut accuser les vins importés de créer cette pléthore, il faut bien reconnaître des lors que c'est le vin fabriqué, c'est-à-dire la fraude, qui, bon seulement vient combler le déficit, mais crée la mévente du vin naturel. »

Même clache dans la déposition de M. Auriol, président de la Société agricole des Pyrénées-Orientales : « Nous connaissons... ... dans les Pyrénées-Orientales, négociants et propriétaires, plaient que tous nos représentants, à attribuer la crise à la surproduction artificielle due à la fraude. Cette fraude se pratique surtout par le mouillage, le sucrage ont à peu près disparu dans le département. Le mouillage se fait dans de très grandes proportions, en raison du très haut degré du vin que nous produisons. Les gros vins, se trouvant peu facilement acheteurs, le commerce moutte pour arriver à vendre. Le mouillage se pratique également à la propriété par addition d'eau et de pétiquette. »

Avec M. Bertrand-Lauze, conseiller général du Gard, nous voyons que la situation de la viticulture est désastreuse et que « la fraude est la cause principale de la mévente. La vente des vendanges fraîches a aussi un certain effet, ces vendanges sont expédiées partout, notamment en Allemagne, où champagnisées, elles servent à faire des vins qui nous concurrencent et nous ferment des débouchés. »

De même M. Adolphe Pieyre, viticulteur, ancien député du Gard, n'hésite pas à déclarer que « la surproduction naturelle des vins est une légende ; il n'y a surproduction que par le fait des vins factices, des vins sucrés ou mouillés. »

Comme bouquet, appréciés la déposition suivante de M. le directeur des contributions indirectes de l'Hérault. Existe-t-il une torte contrebande d'alcool, lui demande-t-on, et voici sa réponse :

« Enorme, nous ne cessons de lutter les contrebandiers sont très puissants. Ils viennent avec des jardinières remplies d'alcool, masquée, armés, précédés d'éclaireurs, » D. Ces faits ont-ils été signalés en haut lieu ? « Absolument, j'ai même eu l'occasion de faire allouer 500 francs à un gendarme qui avait été assommé. » D. Est-ce qu'on a pris des mesures spéciales ? « Il faudrait un régiment de cavalerie tout entier, et je me demande si ce serait suffisant. » Et nous avons entendu affirmer que dans les départements du Midi, et cela par leur représentants spécialement désignés pour entrer en pourparlers avec les délégués de la Fédération des Sociétés agricoles du Nord, que le fonctionnement du privilège des bouilleurs de cru ne présentait pour eux aucun intérêt spécial !

BERTAL.

Nos Routes

Le rapport fort documenté de M. Joseph Cheilley, député, présenté à l'occasion du budget général des travaux publics de 1910, a mis en évidence, ainsi que le laissait déjà l'un dernier le regretté et savant ingénieur Janet, les préoccupations motivées que donne l'entretien des routes.

Déjà le congrès de la route de 1908 avait appelé l'attention générale sur l'état de nos routes, sortes, par suite du progrès de l'automobilisme, de leur long et beau repos, et soumises désormais de plus en plus à la déformation de leur profil et à l'usure.

On ne peut pas dire absolument que l'on a « les routes que l'on mérite » ; car suivant les régions, la fatigue de la route est différente et les crédits d'entretien ne sont pas toujours en rapport avec les nécessités qui se manifestent. Mais d'une façon générale, on ne peut plus se contenter désormais des procédés classiques de construction et d'entretien. Il faut « construire la route » sur des fondations très solides, choisir avec soin ses matériaux de revêtement, les relier les uns aux autres en surface et en profondeur par des « liants » appropriés.

Les premiers efforts faits récemment dans ce sens ont été motivés par la désir fort juste de combattre la poussière. Ce furent les hygiénistes qui partirent en guerre ; ils furent bientôt suivis par les ingénieurs des ponts et chaussées, souvent hygiénistes, eux aussi, mais surtout désireux de ne pas voir leurs routes s'envoler en blanes tourbillons tout au travers des campagnes.

On goudronna donc les routes sur certaines sections, d'un commun accord ; on goudronna à froid, à chaud, et l'on obtint d'assez bons résultats immédiats pour l'hygiène, mais insuffisants au point de vue de la conservation de la route.

La petite carapace de route imbibée de goudron, et assez dure lorsqu'elle a été bien confectionnée, se dessèche, se pulvérise aussi ! au lieu de poussière blanche, on a de la poussière noire, fort désagréable également, et la question d'usure de la route se retrouve presque entière.

Les expériences faites montrent aciaeffement que c'est bien le goudron, le bitume qu'il faut employer, mais à la condition de l'employer sous forme de ciment bitumineux, de liant énergique, comme l'a fait la nature elle-même dans la formation de ses poudingues géologiques.

Il faut construire la chaussée en petits éléments, sur des fondations de béton résistantes et possédant cependant une certaine élasticité d'ensemble. Cela est nécessaire et l'on veut échapper, par la suite, à un désastreux « travail de Pénélope », ou bien se réaigner, non sans cynisme, à transmettre aux générations prochaines des routes en lel état qu'à la substitution en ballons dirigeables et en aéroplanes serait leur seule ressource.

Le rapport de M. Joseph Chailley résume d'une façon claire et utile l'emploi des « liants » destinés à être employés en profondeur, dans la confection même des empierrements.

Nous ne pouvons en donner ici qu'un bref aperçu.

Le goudronnage des matériaux pratiqué d'abord, est à l'essai en Angleterre, aux Etats-Unis, en Belgique, en Allemagne, et il paraît logique à... aux ingénieurs français.

Il y a diverses formules de préparation et d'application dont il fut question au congrès de la route. On tirant tout d'abord le tarmacadam, dont les matériaux sont la pierre cassée, les tarmac qui utilise les laitiers de hauts fourneaux, son évidemment spécial ; puis plus récemment, le bitulithe, le quarrite, le tervia, sont des formules brevetées ont trouvé au Allemagne notamment de nombreux partisans.

Le principe général est le suivant :

Employer des pierres cassées de grosseurs différentes et dédiée ; enrober chaque pierre par une couche enlaid et uniforme de ciment bitumineux.

C'est « de la maçonnerie » que l'on exécute ainsi ! dira-t-on.

Assurément ! quoique le terme soit peut-être un peu gros pour cette petite matériaux. Il n'en est pas moins vrai que l'on construise ainsi un « opus incertum », en deux ou trois couches, résistant au cependant élastique, puisque d'une pierre à l'autre il y a un petit ... qui empêche les chocs et les morsures entre les arêtes vives. C'est comme on l'a dit spirituellement, « de l'asphalte à rebours », dans lequel l'élément pâteux est réduit à son minimum et dont l'ossature occupe les 85 % de la masse.

L'eau ne peut pas pénétrer dans cette carapace légèrement bombée, et par conséquent la désagrégation intérieure que produit l'infiltration des eaux fluviales est combattue.

Il y a, en effet, une chose que l'on ne sait pas assez : c'est qu'un des bons moyens de détruire une route par production de poussière consiste à l'arroser. L'eau ne fait pas la poussière ; elle la chasse verticalement en ses éléments, les plus légers étant naturellement à la surface. Lorsque cela sèche, et quand passe l'aile tourbillonnante du vent, ou bien lorsque survient l'automobile à grande allure, le nuage blanc qui noircire est tout prêt à se soulever comme sous l'action d'un gigantesque balai.

Voilà qui est fort bien, dira-t-on ; le bitulithe et le quarrite se présentent sous un aspect en effet logique au double point de vue de l'établissement et de l'entretien.

Mais le durée, le prix de revient ?

Pour la durée, on n'a pas encore, et pour cause, de résultats complets, puisque ces procédés sont relativement nouveaux. Ce que l'on en peut dire, c'est que comparés au macadam, au vénérable, poussiéreux et bouueux macadam, la durée est trois fois plus grande. A Ashton-under-Lyne, près de Manchester, on cite une route en quarrite de six ans d'âge qui n'a pas encore eu de réparations. On ne peut pas demander à des chaussées novatrices d'être vieilles avant l'âge pour prouver leur bonne volonté : les meilleures sont celles dont on ne parle pas.

Le prix ? Naturellement, il est supérieur, comme premier établissement, à celui du macadam, mais inférieur à celui de l'asphalte et des pavages en pierre ou en bois. Pour le macadam, si l'on fait abstrer en tigne de compte la durée et les frais d'entretien, le bitulithe est moins cher finalement.

Peut-on, d'ailleurs, songer à un pavage en grand des routes ? Toutes les fondations seraient à refaire et l'on ne voit pas bien ce que deviendrait l'automobilisme de tourisme sur « un pavé » de cette envergure. Le pavage peut être admis sur certains points, aux abords des grandes villes, sur des sections qui eut à supporter une fatigue anormale et constante. Mais il encore on se trouverait bien mieux, si elles tiennent leurs promesses, des formules résistantes d'empierrements à ciment de goudron ou bitumineux.

Le problème de la route se pose au pays partout. La France possède vraiment le plus beau réseau de routes du monde : 40.000 kilomètres de routes nationales et 550.000 kilomètres de chemins secondaires qui mis au bout les uns des autres, feraient plus de treize fois le tour de la terre et qui représentent un capital de plus de 8 milliards de francs. Elle saura, n'en doutons pas, en suivant un progrès qui s'impose, conserver ce beau lege du passé, et le transmettre à l'avenir dans des conditions admissibles.

TOUTES LES FAMILLES

soucieuses de leurs santés

devraient toujours avoir une petite provision de quelques litres

de l'excellent VIN de

BANYULS - TRILLES

et en prendre au verre avant chaque repas si elles veulent se reconforter agréablement, car cet incomparable et délicieux apéritif est soigneusement préparé avec un vieux vin cuyée et le meilleur quinquina.

Il est, d'ailleurs, recommandé par le Corps médical depuis longtemps aux Dames, Hommes et Enfants.

On le trouve chez tous les Entrepositaires et dans les principales épiceries.

Exiger étiquette sur la bouteille.

Feuilleton du 1er Janvier 1910 — N° 14

L'Homme sans Figure

Par Albert BOISSIÈRE

— Enfin, quoi ! s'emporte-t-il... Vous ne saisissez pas le but que je me propose ?... Voulez-vous, oui ou non, que votre fille Evelyne épouse mon fils William ? Voulez-vous ou ne voulez-vous pas être riche désormais de cent cinquante millions de dollars ?... Préférez-vous redevenir Barrabas, reposer demain dans une inconfortable prison, déshonorer à jamais votre nom, cette de votre fille Evelyne, faire, en un mot, le malheur de tous ceux de votre, en surplus ? Choisissez !...

Mes pauvres nerfs vrillent pas en silence.

D'ailleurs, pourquoi, ai-je, ce jeune homme le droit de choisir... Je conduis mon destin, qui est d'ensemble le plan que la me... ... tracé, et dont rien ne me fera dévier...

Il commande à Bambou :

— Le bol et le pincetus, vite !... Maintenant, dans l'étau de vos mains, par les ... qu'il ne nous faisons pas faire des ... C'est ça, un gamin sur la potirit...

... devenir fou !... Le nègre, de tout ... ... de mot non ignoré ... ... qui m'entraînait dans ... ...

D'une main précautionneuse, Joë Duncan approchait de mon visage le pincetus mystérieux... Il explique, enfin :

— Eh bien, quoi ! c'est de l'acide sulfurique, tout bonnement !... Supposez que Lucie Weill, que vous abandonnez... la veille du mariage promis... se venge à la façon de certaines femmes délaissées !... Est-ce que vous feriez tant de manières ?... Vous n'aviez pas le temps, il est vrai... mais ce serait plus dangereux ; car moi, je vous exécuter le travail en artiste... C'est toujours dans votre intérêt !... Ne bouges pas ! Nous n'allons faire que d'ouverture... Les yeux sont préservés par les lunettes de toute erreur de ma main, au cas où je tremblerais !... C'est un mal moment, mais ça n'est qu'un mal moment !... Penses à Evelyne, voyons, Barrabas !... Penses aux cent cinquante millions de dollars qui sont votre fortune, Brentano !... Moi, j'y mele de la bonne volonté, que diable !... Mettez-en de votre côté, mon vieil ami Jonathan !...

...Pour l'Allemie devenir fou de rage impuissante ! Vitriolé !... Joë Duncan, le malfaiteur, allait me vitrioler !

. . . . . .

Une boisterie de feu me raya le front !... Je crus que mon cerveau allait éclater, mes yeux s'échapper de leurs orbites !

Le pincetus étiquetait les joues... Tout un flot de bave et de bile m'emplit la bouche... Il me semble que ma langue s'enfait instantanément... devenait, sous mon palais, comme grosse que mon corps tout entier !

Mon corps était ma langue uniquement !... C'est à ma langue que toutes mes sensations aboutissaient, dans une sorte d'horrible étouffement !...

...J'ignore les moyens d'exprimer de rapporter ritendeis qui volait, par amour du métier, les tortures de la possession !... Quant à moi, tout ce que je puis dire, c'est qu'au troisième coup de pincetus de mon impassible bourreau, à bout de forces, à bout d'idées, à bout d'effroyables souffrances, je m'évanouis, simplement !

IX

La véritable histoire du véritable Brentano

L'automne est la saison que j'ai toujours préférée, pour le charme mélancolique qu'elle met à nous faire oublier les ardeurs exagérées de l'été. C'est comme une leçon qui nous oblige à penser sur la vanité des autres ardeurs, aussi exagérées, de la vie qui, est, pour beaucoup, un bel été sans fruits.

Cette année-là, octobre était délicieux, avec son ciel pâle, son soleil agonisant et sa température douce... C'était bien un automne de convalescence, où l'on reprend des forces pour affronter l'hiver... Ma convalescence se déroulait, lente et monotone, dans ce cadre attristé. Je savais regarder maintenant mon horrible situation en face. J'étais en présence d'un fait aussi irréfragable que la mort de Gabrielle ! Il n'y avait pas à revoir sur le criminel attentat dont j'avais été la victime, de la part de Joë Duncan... J'étais irrémédiablement défiguré, et à prendre les choses par leur bon côté, toute sensibilité vaine à part, je n'étais plus très désireux de penser que Joë avait agi, comme il l'affirmait à plaisir, dans mon propre intérêt ! Joë fut, tout le temps de ma convalescence, le plus attentif, le plus empressé, le plus affectueux des camarades... Il ne voulait pas laisser à des mains mercenaires le soin de renouveler mes pansements... Il avait des doigts de fée, de charité ; il montrait un dévouement sans limites ; il me révélait vraiment un cœur d'or !... Il entra lui et le médecin qu'il avait fait chercher, pour la forme, je n'hésitais plus. C'étaient les soins de Joë, mon bourreau, qui m'étaient les seuls agréables !...

Il avait expliqué au docteur l'aventure, à sa manière, et je n'y avais point contredit. Il avait déclaré que le rapture du mariage annoncé pour le lendemain avait poussé Lucie Weill, abandonnée, à se venger de cette façon barbare. Et le médecin, avec un sourire de commisération, avait formulé :

— Ah ! les histoires de femmes !... C'est terrible !

Mon beau-frère Marcandian avait été appelé par Joë Duncan, six jours après l'attentat, c'est-à-dire le temps que la fièvre intense qui me tenait au lit fût tombée. Et, à Marcandian, Joë avait conté in même histoire, qui rendait tout à fait plausible la fuite de Lucie.

Ainsi, Joë Duncan, avec ce luxe de précautions et de vraisemblance d'une pareille aventure, écartait d'un seul coup les suspicions qui eussent pu naître, dans l'esprit des intéressés, sur la disparition de cette pauvre fille ! Ainsi, l'assassin se mettait à l'abri de tout soupçon, et j'étais, par mon mutisme, contraint à lui servir de complice !

Marcandian se répandit en imprécations contre une pareille intrigante, et en lamentations sur mon sort. Il me demanda si j'allais déposer, au parquet, une plainte en règle contre Lucie Weil... et m'offrit son bons offices. De ma tête tourde, cassée de bandelettes comme celle d'une momie, je fis un geste négatif. Et Joë expliqua :

— C'était mon idée première ! Mais je n'ai pu la faire partager à mon ami, Jonathan Brentano... qui, avec une grandeur d'âme dont je lui suis reconnaissant, met au-dessus de sa vengeance particulière l'intérêt de mon fils et celui de votre charmante sœur !... Une plainte au Parquet n'aurait pour effet que de mettre un mauvaise publicité William aux yeux d'Evelyne, sauvyer chacun... Et pourquoi, au fin de compte ? Pour la satisfaction platonique de Jonathan qui obtiendrait la condamnation d'un pareil monstre !... Et encore !... Le jury est, vous le savez, mon cher mettre, assez bienveillant aux crimes passionnels !... Et puis ?... Est-ce que cela rendrait à mon malheureux ami son visage défiguré ?... Moi, personnellement, je suis pour la vengeance, la vengeance à outrance... mais, je me rallie à la mansuétude de Jonathan ! Nous sommes tous débarrassés de ce monstre et nous sommes bien certains de ne plus la revoir... Elle court !... Laissons-la courir !

Mon beau-frère approuva un aussi lumineux raisonnement. Il paraissait très satisfait de mon décision. Il me pressa la main avec reconnaissance et me dit simplement :

— Monter Brentano, vous êtes un héros !

Et son exagération avait tout de même, on en conviendra, un air de vraisemblance. Il se tourna vers Joë.

— Je vale mettre William, votre fils, au courrant...

— Inutile ! coupa le milliardaire... William est un imputeil qui aurait ou qui trouverait sûrement des ruisons à venger Brentano !... Il ne faut pas le mettre à même de commettre de nouvelles sottises... C'est l'intérêt de votre nièce qui est en jeu, à cette minute, ne l'oubliez pas !... Brentano le sait mieux bien que nous !... N'est-ce pas Jonathan ?

A nouveau l'approuval du chef. Décidément, ce bandit de Joë avait une façon à lui de travailler dans l'intérêt de chacun !... C'était toujours en faisant miroiter ces impénétrables desseins !...

Il continua :

— Attendons le complet rétablissement de mon ami pour avertir William... Eux seuls sont de force à en comprendre !

Marcandian se rendit à ces raisons et me serra encore une fois très affectueusement la main !

. . . . . .

Lorsque je fus remis sur pieds, ce fut toujours Joë, dont les prévenances ne se démentaient pas une seconde, qui me conduisit à la fenêtre baignée de soleil... Le pare me parut d'une fraîcheur infinie, les arbres dépouillés de leur opulence défunte... les corbeilles défleuries... toute l'âme de décor envolée !...

Bambou, le nègre qui avait participé à mon supplice, galissait les allées, encombrées de feuilles mortes... Il m'envo